

DECLARATION D'UN VEHICULE DE RELAIS

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Pièces à fournir

Demande d'inscription d'un véhicule relais sur papier à en-tête, indiquant les nom, prénom, adresse du responsable ou du gérant, coordonnées téléphoniques et de messagerie susceptibles d'être communiquées ultérieurement aux taxis en quête d'un véhicule de relais.

Cette demande devra indiquer les coordonnées exactes de la société, de l'organisation ou du groupement qui demande l'inscription du véhicule relais ;

toutes pièces administratives (extrait K-bis, récépissé de déclaration...) permettant de prouver l'existence légale, selon le cas :

⇒ du groupement de taxis composé d'au moins 10 taxis ;

⇒ de l'organisation professionnelle représentative de la profession de taxi ;

⇒ de l'installateur et équipementiers de pièces et équipement de taximètre et dispositif lumineux de taxis ;

⇒ du garagiste et concessionnaire automobile

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Si votre dossier remplit les conditions, vous pourrez être convoqué devant la commission locale de transports publics particuliers de personnes.

Vous devrez faire parvenir votre dossier à l'adresse suivante :

Sous-Préfecture de Bayonne
Pôle droits à conduire et réglementation routière
Service des taxis et VTC
2 avenue des Allées Marines
CS 50003
64109 – BAYONNE CEDEX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

En cas d'accord de la commission, le préfet vous délivrera une autorisation et il faudra ensuite fournir :

la copie recto-verso du certificat d'immatriculation du véhicule relais avec mention du contrôle technique ou copie du procès-verbal du contrôle technique ;

la copie du carnet de métrologie ;

la copie de l'attestation d'assurance pour l'année en vigueur ;